

DEPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE de MONCEY
1, rue du Maréchal MONCEY
25870 MONCEY

2024/

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2024

2^{ème} convocation (12 juillet 2024 sans quorum)

A 20h, Salle de la mairie - 25870 Moncey
Convocation du 12/07/2024

Président de séance : Fabien THERNIER, Maire

Secrétaire de Séance : COUSIN Julien

Membres présents (7) : LAMBRECHTS Nathalie, COUSIN Julien, MEMBRE Arnaud, DEROUBAIX Yannick, BOUVARD Christophe, LUCASELLI Mathieu et THERNIER Fabien

Absents excusés (4) : Mmes GUILLAUME-SAGE et SCALABRINO et MM. LECHAT et DE ANGELIS

Dont 2 procurations : Mme GUILLAUME-SAGE à M. LUCASELLI
M. LECHAT à M. THERNIER

A L'ORDRE DU JOUR :

- Suppression de poste d'adjoint technique territorial à temps non complet
- Création de poste d'adjoint technique territorial à temps complet
- Choix du maitre d'œuvre pour les travaux de rénovation de la maison de Nelly GREIF, en logement communal
- Devis ONF pour le montage des aides financières pour les travaux de création d'une route et places de dépôt/retournement forestier
- Recensement de la population 2025 : création de poste de coordonnateur et d'agents recenseurs pour la Commune
- Rapport annuel du délégataire de gestion du service de l'eau potable 2023

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire indique que cette séance est la 2^{ème} convocation du Conseil municipal initialement convoqué au 12 juillet 2024, séance au cours de laquelle le quorum n'a pas été atteint. L'ordre du jour fixé à la séance du 12/07/2024 est inchangé.

Il rappelle donc que le conseil délibérera aujourd'hui quel que soit le nombre de membres présents, conformément à l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président valide ensuite le PV de la séance précédente et, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, désigne Julien COUSIN Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

SUJET 1 : SUPPRESSION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET

M. Le Maire informe l'assemblée du départ depuis le 1/07/2024 de Ludovic BOLE, employé communal à Moncey. Il a été recruté au 1/07/2024 par voie de mutation par le Conseil départemental de Haute-Saône. Il occupait un poste de 28h/semaine annualisé.

Ainsi, M. le Maire propose supprimer le poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (28h/semaine) sur la Commune de Moncey. Le Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Doubs, saisi le 11 juin 2024, a émis un avis favorable lors de sa séance du 2 juillet dernier.

M. le Maire évoque le remplacement de M. BOLE : un nouvel employé communal a été recruté par M. le Maire et ses Adjointes. Son arrivée est prévue pour le 1/09/2024.

Après cet exposé, le Conseil municipal décide de supprimer le poste d'adjoint technique territorial (catégorie C) à temps non complet à compter du 1^{er} juillet 2024.

VOTE : 8 Pour 1 Contre (M. BOUVARD) 0 Abstention (DCM n°2024-24)

SUJET 2 : CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

Compte tenu des éléments exposés, ci-dessus, M. le Maire propose de créer un poste à temps complet (35h/semaine) au grade d'Adjoint technique territorial pour remplacer l'employé communal parti depuis le 1^{er} juillet 2024 et pour mieux faire face à la charge de travail hebdomadaire réelle.

Le Conseil municipal après avoir entendu le Maire, décide de la création d'un poste d'adjoint technique territorial (catégorie C) à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024 sur la Commune de Moncey.

VOTE : 8 Pour 1 Contre (M. BOUVARD) 0 Abstention (DCM n°2024-25)

PV SEANCE DU CM DU 17/07/2024

SUJET 3 : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAISON DE NELLY GREIF

M. le Maire rappelle le projet de rénovation de la maison léguée à la Commune par Nelly GREIF

M. le Maire présente la proposition d'honoraires de SOLIHA pour la maîtrise d'œuvre qui sera réalisée en cotraitance avec le Bureau d'études thermiques B2EC et la SICA Jura et correspond au devis présenté par SOLHIA pour un coût estimatif de 27 300 € HT (soit 32 760 € TTC), représentant 13% du coût des travaux.

SOLIHA présente également les conventions d'assistance administrative qui prévoient la constitution et le dépôt des demandes de subventions, la gestion et le suivi du dossier jusqu'au paiement des subventions auprès de :

- SYDED pour un cout de 500 € HT (TTC 600 €)
- l'Etat (DETR) et le Conseil départemental du Doubs : 1 000 € HT (TTC de 1 200 €)

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette prestation. Il choisit SOLIHA en qualité de maître d'œuvre pour les travaux de rénovation de la maison et autorise M. le Maire à signer les 2 conventions pour assistance administrative. Le coût de ces prestations est inscrit au budget communal BP 2024 (compte 203 DI)

VOTE : 9 Pour 0 Contre 0 Abstention (DCM n°2024-26)

SUJET 4 : DEVIS ONF POUR LE MONTAGE DU DOSSIER DES AIDES FINANCIERES POUR LES TRAVAUX DE DESSERTE FORESTIERE

M. le Maire évoque le projet de création d'une route empierrée (de la parcelle 3 à 6) et création de places de retournement pour les camions (parcelle 3 et 6) et présente le devis de l'ONF d'un montant de 1 100 € HT (1 320 € TTC) pour le montage de dossiers de financement.

Après délibération, le conseil municipal valide le devis de l'ONF de 1 100 € HT

VOTE : 7 Pour 0 Contre 2 Abstentions (MM. BOUVARD et MEMBRE) (DCM n° 2024-27)

SUJET 5 : RECENSEMENT DE LA POPULATION : Recrutement d'agents

L'Insee a informé la Commune de sa campagne de recensement de la population au titre de l'année 2025. Cette opération relève de la responsabilité du Maire.

L'enquête se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025 sur la Commune et implique le recrutement d'un agent coordonnateur et d'agents recenseurs.

- Le coordonnateur communal sera chargé de la préparation de l'enquête et de l'encadrement au quotidien des agents recenseurs et sera l'interlocuteur de l'INSEE. Il peut s'agir d'un élu ou d'un agent. L'organe délibérant doit donc choisir un coordonnateur :

Après cet exposé, l'organe délibérant choisit M. THERNIER coordonnateur communal qui refuse toute rémunération et indemnité.

- Par ailleurs, le recrutement d'agents recenseurs est également nécessaire.

L'agent recenseur assurera la collecte du recensement. Agent de la collectivité ou extérieur, il sera nommé, formé et rémunéré par la Commune. M. le Maire propose donc de recruter un agent recenseur selon les modalités suivantes :

- recrutement d'un emploi temporaire d'agent recenseur vacataire (l'INSEE recommande 1 agent pour 300 logements maximum)
- Rémunération de 0.64 € euros par feuille de logement et 1.16 euros par habitant, 0.64 € par bulletin étudiant et 0.64 € par bulletin immeuble collectif.
- Prime de 400 € brut si 100 % du recensement a bien été réalisé (prime proportionnelle au pourcentage de la réalisation du recensement ex.200 € si 50%)
- Indemnité horaire pour les heures de formation préalables (brut 11.52 €/h)

La rémunération est soumise aux cotisations sociales prévues par le régime général de la sécurité sociale et l'agent sera affilié à l'IRCANTEC.

Pour rappel, l'INSEE accordera à la collectivité une participation financière, qui sera notamment utilisée pour rémunérer les personnels qui seront affectés au recensement des logements et habitants. Le coût des cotisations sociales sera à la charge de la commune et les crédits correspondants aux mesures évoquées seront prévus au budget communal BP 2025

Après délibération le conseil municipal désigne M. THERNIER coordonnateur communal et recrute 1 agent recenseur avec les rémunérations et primes délibérées ci-dessus.

VOTE : 9 Pour 0 Contre 0 Abstention (DCM n° 2024-28)

PV SEANCE DU CM DU 17/07/2024

SUJET 6 : RAPPORT ANNUEL 2023 DE VEOLIA SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

M. le Maire rappelle que la Commune de Moncey est en contrat d'affermage avec Véolia pour la gestion de l'eau potable depuis le 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2027. L'eau provient exclusivement du forage de MONCEY et est achetée en gros au SIVOM de la Vallée. M. le Maire présente ensuite le rapport 2023 établi par VEOLIA, qui fait apparaître une consommation moyenne 92 L/hab/jour pour Moncey. Le rendement du réseau de distribution est de 86.9%

1-Indicateurs sur le prix de l'eau au 1/01/2024 :

- Production et distribution de l'eau (ex. facture de 120 m³ pour 4 personnes)
 - Part du délégataire : 197.06 € (abonnement et consommation)
 - Part communale : 63.44 € (abonnement et consommation)
 - Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau) : 9.96 €
 - Organismes publics et TVA
 - Modernisation du réseau de collecte : 19.20 €
 - Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau) : 34.80 €
 - TVA 35.13 €
- Soit un prix de l'eau de 2.68 €/m³ ttc** (sur la base de 120 m³)
- Collecte et dépollution des eaux usées
 - Part communautaire 164.25 €
(Abonnement 45.45 € + Consommation 118.80 €)

Soit un prix d'eau et assainissement de 4.36 €/m³ (sur la base de 120 m³)

2-Indicateurs sur la qualité de l'eau :

Suite aux prélèvements de contrôle sanitaire de 2023 sur la Commune, tous sont conformes aux indicateurs de conformité par rapport aux limites de qualité concernant les paramètres microbiologiques et physico-chimiques. 100% des analyses d'eau sont de qualité conforme.

3-Constats 2023 de Véolia et préconisations

En 2023, 6 fuites ont été réparées (branchements et compteurs) et des branchements neufs ont été réalisés Rue de l'Ume et Rue Auguste Grange.

Proposition de renouvellement des conduites et branchements :

Le Délégué préconise le renouvellement des conduites Rue Eugene Pochard, Rue Auguste Grange et Rue André Fournaud.

Après cet exposé, Le conseil municipal valide le rapport 2023 de Véolia pour la gestion et la qualité de l'eau potable.

VOTE : 9 Pour 0 Contre 0 Abstention (DCM n°2024-29)

QUESTIONS DIVERSES

- **POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES RUES** : 9 mois de travaux. La fin des travaux est prévue le 1 et 2 août prochain par l'enrobé, qui nécessitera une coupure de la circulation sur les secteurs Camille Picard, Rue des Trois Marcel et derrière l'église. Cette gêne sera moindre à cette période de vacances scolaires (circulation des bus) et en accord avec l'entreprise Ehrard.

PROJET DE VIDEOPROTECTION : La Commission départementale réunie le 18/06/2024 en Préfecture a émis un avis favorable par arrêté préfectoral à la déclaration du projet de vidéosurveillance. Les travaux d'implantation seront réalisés à l'automne.

DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE 2023

Une déclaration d'état de catastrophe naturelle au titre de sécheresse 2023/réhydratation des sols a été faite le 27/01/2024. La commission interministérielle, réunie le 7 juillet dernier en Préfecture du Doubs, a émis un avis favorable de reconnaissance pour la Commune de Moncey.

Les administrés sont informés qu'ils disposent de 30 jours à compter du 2 juillet 2024 (date publication au JO de l'arrêté), pour déclarer l'étendue des dégâts à leur assureur.

PROJET SIGNALETIQUE DU VILLAGE : Les panneaux sont en cours de fabrication et devraient être installés très rapidement par la Société GLOBAL SIGNALISATION ;

ACHAT DE CHAPITEAUX : La commune a acquis 4 chapiteaux qu'elle mettra à disposition des habitants et Associations du village gratuitement, selon les dispositions suivantes :

- signature d'une convention de mise à disposition (en cours de réalisation) avec réalisation d'un état des lieux au retrait et au retour des chapiteaux
- Dépôt d'un chèque de caution par chapiteau
- Dépôt d'une attestation d'assurance par les emprunteurs lors de la demande

PROCHAINE DATE DE CONSEIL MUNICIPAL : 18 octobre 2024 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h44

PV SEANCE DU CM DU 17/07/2024

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 23/07/2024

ORDRE DU JOUR

- Suppression de poste d'adjoint technique territorial à temps non complet
- Création de poste d'adjoint technique territorial à temps complet
- Choix du maître d'œuvre pour les travaux de rénovation de la maison de Nelly GREIF, en logement communal
- Devis ONF pour le montage des aides financières pour les travaux de création d'une route et places de dépôt/retournement forestier
- Recensement de la population 2025 : création de poste de coordonnateur et d'agents recenseurs pour la Commune
- Rapport annuel du délégué de gestion du service de l'eau potable 2023

Les délibérations 2024/24 à 2024/29 ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents les membres suivants :

Thernier Fabien
Lambrechts Nathalie
Bouvard Christophe

Lucaselli Matthieu
Membre Arnaud

Deroubaix Yannick
Cousin Julien

Le Président,

Le Secrétaire,

Fabien THERNIER

Julien COUSIN

Liste des délibérations prises

DCM n°24	Suppression de poste d'adjoint technique territorial à temps non complet
DCM n°25	Création de poste d'adjoint technique territorial à temps complet
DCM n°26	Choix AMO pour travaux rénovation maison Nelly GREIF en logt communal
DCM n°27	Choix du maître d'ouvrage pour travaux création d'un chemin forestier pour retournement – Devis ONF -
DCM n°28	Recensement de la population 2025 – Recrutement agents recenseurs
DCM n°29	Rapport annuel du délégué VEOLIA pour la gestion de l'eau potable